



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Mieux respirer
c'est ça l'idée!**
AGIR POUR LA QUALITÉ DE L'AIR

Chauffage au bois

Profitez de la prime à la casse pour investir dans un nouvel appareil performant



70%

des émissions de particules fines (PM2,5) sont issues du chauffage au bois non performant en région Auvergne-Rhône-Alpes.

LE LABEL FLAMME VERTE

Le label Flamme verte garantit un appareil performant sur les plans énergétique et environnemental : vous profitez alors d'un meilleur confort thermique, à un coût moindre avec un air de meilleure qualité.



DES AIDES LOCALES DE 500 À 4 000 €

Vos collectivités s'engagent et vous accompagnent financièrement dans le renouvellement de votre appareil de chauffage : en mettant votre ancien appareil à la casse, vous pouvez bénéficier – sous conditions – d'un soutien financier.

**- LE -
SAVIEZ
-VOUS**



Les particules PM2,5 micromètres sont si fines qu'elles pénètrent en profondeur dans vos poumons jusqu'aux alvéoles pulmonaires et au système sanguin. Elles impactent ainsi votre santé à court et long terme, réduisant en moyenne de 8 à 9 mois l'espérance de vie des personnes exposées. Pour donner un ordre d'idée, le diamètre d'une particule fine PM2,5 est environ 50 fois inférieur à celui d'un cheveu.

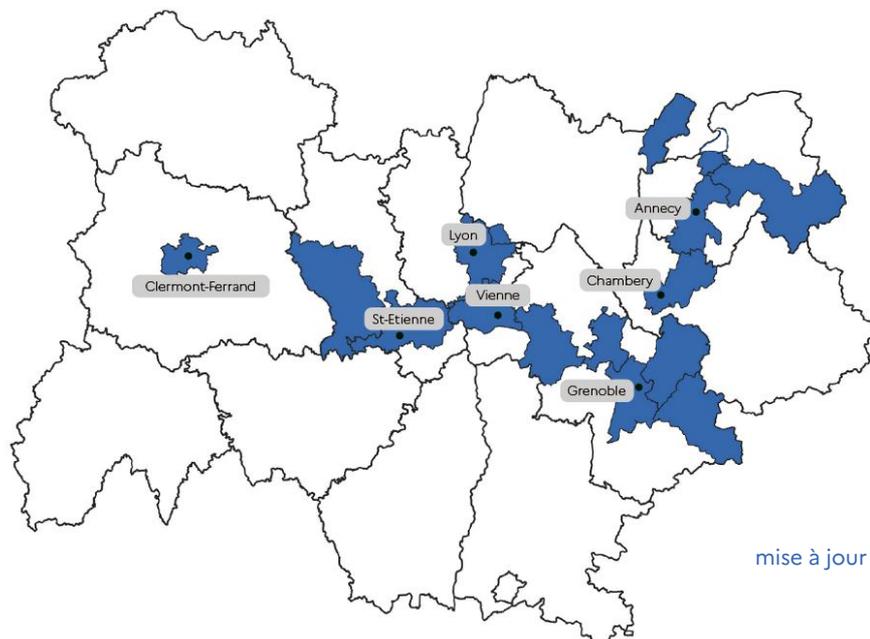


**- LE -
SAVIEZ
-VOUS**



L'utilisation d'un appareil récent performant permet de faire baisser en moyenne de 50 % les émissions de particules fines (« Impact du renouvellement d'appareils de chauffage domestique au bois sur les émissions de particules » Rapport Ademe 2019).*

VOS COLLECTIVITÉS S'ENGAGENT



mise à jour février 2023

Retrouvez les aides locales disponibles sur le site : www.maprimechauffagebois.fr

L'État vous accompagne également financièrement

Vos aides locales sont cumulables, en fonction de l'évolution de la législation, avec des dispositifs nationaux d'aides à la rénovation énergétique, notamment l'aide MaPrimeRénov ou encore les certificats d'économie d'énergie (CEE).

Si vous n'habitez pas un territoire où la collectivité propose des aides locales, vous restez tout de même éligibles aux aides nationales.



► L'ACCÈS AUX AIDES NATIONALES

Un interlocuteur, « mon accompagnateur Rénov' », vous accompagne tout au long de votre projet pour simplifier vos démarches (technique, administratif, financier, social).
Rapprochez-vous de votre espace conseil France Rénov, ou composez le

0808 800 700.

La plateforme France-renov.gouv.fr réunit les informations utiles à vos projets de rénovation, un outil de simulation sur les aides financières nationales disponibles et un annuaire des artisans qualifiés RGE (reconnu garant de l'environnement).

- LE -
SAVIEZ
-VOUS ?

Sous condition de ressources, MaPrimeRenov peut financer jusqu'à 3 000 € le remplacement de votre appareil de chauffage au bois (Pour en savoir plus, utilisez l'« outil de simulation des aides »).

Les fournisseurs d'énergie peuvent également vous proposer des aides financières par le biais des CEE sous différentes formes (prime, bons d'achats, réductions...).

► BONNES PRATIQUES

Au-delà de l'installation d'un appareil de chauffage au bois performant, vos pratiques en tant qu'utilisateur vont vous permettre de maintenir une bonne qualité de l'air et un confort thermique optimal. Pensez ainsi à la bonne isolation de votre logement, à la qualité du combustible que vous utilisez (bois sec et labellisé), au ramonage et à l'entretien régulier de votre appareil et de ses conduits.

- LE -
SAVIEZ
-VOUS ?

Allumer votre feu par le haut est une méthode d'allumage plus écologique, qui permet de réduire les émissions de polluants et optimise la combustion des gaz ! Retrouvez toutes les bonnes pratiques en ligne sur le site internet de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes.

